

assurances vie
et santé

Assurance vie permanente

Avantage simplifié
pour les personnes
de 40 à 80 ans,
sans examen médical

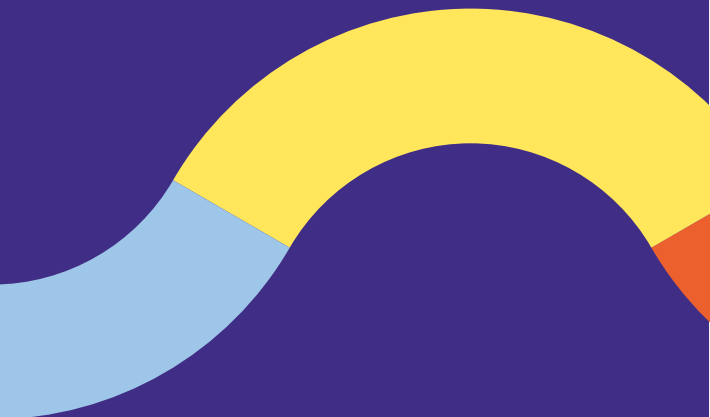


beneva

Jusqu'à 100 000 \$¹ d'assurance vie par assuré, sans examen médical

Avantage simplifié est une protection qui dure toute votre vie. L'adhésion est simple et rapide sans avoir à passer d'examen médical ni de test sanguin.

Cette protection vous offre la possibilité de laisser à vos proches entre 5 000 \$ et 100 000 \$¹. Cela permet de couvrir les dépenses inévitables causées par un décès, comme les frais funéraires, le remboursement des dettes ou le paiement des impôts, tout en protégeant l'héritage que vous tenez à léguer.



Caractéristiques principales d'Avantage simplifié

Âge à l'adhésion

De 40 à 80 ans

Montant de capital assuré

Un montant de protection variant de 5 000 \$ à 100 000 \$¹. En cas de décès accidentel avant 85 ans, ce montant sera doublé. Votre bénéficiaire pourrait alors recevoir jusqu'à 200 000 \$.

Prime abordable et garantie

La prime mensuelle à payer est établie à l'adhésion en fonction de votre âge et de votre statut de fumeur ou de non fumeur. Elle est fixe et garantie pour toute la durée du contrat.

Garantie de paiement anticipé

Dans le cas où vous recevez le diagnostic d'une maladie vous laissant une espérance de vie de moins de deux ans, ou si vous recevez la transplantation d'un organe vital, l'assureur s'engage à verser par anticipation jusqu'à 50 % du capital assuré. Le solde du montant du capital assuré sera payable au moment de votre décès. Cette garantie ne s'applique que 24 mois après la date d'entrée en vigueur du contrat d'assurance et est sous réserve d'un avis médical.



Adhérer à **Avantage simplifié**

Une adhésion simple, rapide et facile sans avoir à passer d'examen médical ou de test sanguin. Pour être admissible, vous devez être en mesure de répondre « non » aux questions posées lors de l'adhésion.

Renseignements importants

Valeur de rachat garantie

Avec **Avantage simplifié**, vous accumulez une valeur de rachat qui vous sera remise si vous décidez d'annuler votre contrat².

Assurance réduite et libérée

Avec **Avantage simplifié**, en cas d'imprévu financier, vous avez la possibilité de cesser le paiement de vos primes et de demeurer assuré pour un capital moindre³.

L'avantage successoral inclus⁴

Cette garantie prévoit le remboursement **d'honoraires et de frais juridiques, jusqu'à concurrence de 1 000 \$** pour la durée du contrat, s'ils sont liés à la liquidation de la succession de la personne assurée, à la vérification de son testament ou liés à un régime de protection du majeur pour la personne assurée ou à son mandat en cas d'incapacité.

Assurance multiple

Si vous êtes âgé de 70 ans et moins au moment de l'adhésion, le capital assuré choisi ajouté à tout capital assuré déjà en vigueur sur une protection **Avantage simplifié** émise antérieurement ne peut pas dépasser 100 000\$. Si vous êtes âgé de 71 ans et plus au moment de l'adhésion, le capital assuré choisi ajouté à tout capital assuré déjà en vigueur sur une protection **Avantage simplifié** émise antérieurement ne peut pas dépasser 50 000\$.

Restrictions et exclusions

En cas de suicide

Aucune prestation n'est payable advenant le suicide de la personne assurée au cours des deux premières années d'assurance. De plus, la prestation de décès accidentel n'est jamais payable en cas de suicide de la personne assurée, quelle que soit la durée écoulée du contrat.

En cas d'accident

La prestation en cas de décès accidentel ne s'applique pas lorsque la personne assurée décède :

- par suite de son suicide, d'une tentative de suicide ou de blessures qu'elle s'est infligées, qu'elle soit saine d'esprit ou non
- lors de sa participation ou tentative de participation à un acte criminel
- lors de la conduite d'un véhicule motorisé alors qu'elle est sous l'influence d'un taux d'alcool excédant la limite légale ou de drogues
- à l'occasion d'une opération militaire, d'un acte de terrorisme ou d'une guerre, déclarée ou non, ou de sa participation à une émeute ou à une insurrection
- lors de sa participation à une envolée, autrement que comme passager ordinaire sur un vol régulier d'un transporteur aérien, ainsi que lors de sa participation à des sports dangereux comme la plongée sous-marine et le parachutisme
- à la suite de blessures n'ayant produit à la surface du corps aucune plaie ou contusion apparente, sauf le cas de noyade accidentelle.

**Avantage simplifié :
une adhésion
simple et rapide
sans avoir à passer
d'examen médical
ni de test sanguin.**



Pourquoi choisir Avantage simplifié ?

- Aucun examen médical ni test sanguin
- Une adhésion simple, rapide et accessible
- Un montant du capital assuré doublé en cas de décès accidentel avant l'âge de 85 ans
- Des primes fixes et garanties
- Le versement, de votre vivant, d'une prestation anticipée pouvant atteindre 50% de votre protection en cas d'espérance de vie écourtée
- L'Avantage successoral inclus⁴
- Une protection valide partout dans le monde
- Une valeur de rachat garantie

Jusqu'à 100 000 \$¹ de protection

1. À l'adhésion, si vous êtes âgé de 40 à 70 ans, protection possible jusqu'à 100 000 \$; si vous êtes âgé de 71 à 80 ans, protection possible jusqu'à 50 000 \$.

2. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.

3. Sous réserve du montant de valeur de rachat accumulé.

4. Offert dans la province de Québec seulement.

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, Beneva accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière.

Pour connaître les nombreux avantages des produits de Beneva, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet.

beneva.ca

beneva

Beneva désigne La Capitale assureur de l'administration publique inc. en sa qualité d'assureur. Ce document n'est pas un contrat. Il ne donne qu'un aperçu de la protection. Seules la police et la proposition d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique. Le contrat est établi par La Capitale assureur de l'administration publique inc.
© 2022 Beneva. Tous droits réservés. ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce déposées et utilisées sous licence.

K078 (2021-11)



100 %